

DÉLIBÉRATION n° CA-05-07-2024-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 5 juillet 2024

Débat d'orientation budgétaire 2025

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1, L. 712-3, L. 719-5 et R. 719-64 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 33 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le débat d'orientation budgétaire 2025 est approuvé, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 juillet 2024
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 26/07/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Note sur le débat d'orientation budgétaire 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape de la construction du budget 2025. Le contexte est caractérisé par une incertitude sur la politique à venir du MESR, des difficultés récurrentes pour le financement de l'enseignement supérieur et la recherche comme l'absence de compensation du GVT.

Au-delà de grandes lignes directrices discutées lors du DOB, la construction budgétaire de l'université de Poitiers repose sur une série de séquences de concertation entre la gouvernance de l'établissement et les directions des composantes pédagogiques et des services. Elle débute par des dialogues stratégiques avec les composantes puis de nombreuses rencontres intégrant des dimensions politiques et techniques avec les composantes et les services (formation, finances, ressources humaines, systèmes d'information et patrimoine).

Cette note préparatoire au DOB tient compte des éléments connus en juin 2024. La lettre de cadrage sera adressée à l'ensemble des directions de composantes et de services à l'issue de ce DOB. Cette note est structurée en deux parties. La première présente la trajectoire financière de l'établissement de 2019 et 2023. La seconde est consacrée aux hypothèses 2025 de construction budgétaire et propose une prospective budgétaire en mettant l'accent sur la pluri-annualisation des dépenses d'investissement par la formalisation d'un le PPI Formation-Recherche.

En outre, l'établissement est amené à renouveler ses instances et sa présidence à l'automne 2024. C'est un conseil d'administration différent de celui-ci qui discutera des orientations budgétaires de celui qui examinera le budget initial en décembre 2024. C'est pourquoi, les orientations budgétaires doivent tenir compte de cet élément et au besoin un budget rectificatif précoce en 2025 doit d'ores et déjà être envisagé pour illustrer les orientations du nouveau CA et de la nouvelle équipe de gouvernance.

Etat des lieux : trajectoire économique 2019-2023

Indicateurs financiers

L'analyse de l'évolution des indicateurs financiers de l'établissement permet d'apprécier la trajectoire financière de l'établissement et d'appréhender sa santé financière. En raison de la dévolution du patrimoine pour l'université de Poitiers, cette situation s'apprécie avec et hors SACD Gestion du Patrimoine (GEPA). Le Tableau 1 reporte ces principaux indicateurs en distinguant le GEPA du reste de l'établissement lorsque c'est pertinent.

L'élément le plus marquant concerne la masse salariale qui est le poste de dépense le plus important de l'établissement, soit environ 86 % du budget. Depuis 2019, ce poste est en constante et forte augmentation +23,8M€ (+12,8%) sur la période 2019-2023, avec une différence encore plus marquée sur la sous-période 2020-2023 : +5.8M€ (+3,08%) entre 2020 et 2021 ; +6.9M€ (+3,6%) entre 2021 et 2022 ; +8M€ entre 2022 et 2023 (+4%). La politique de revalorisation de l'indemnitaire, les effets de la LPR, l'augmentation du point d'indice et la pyramide des âges sont des facteurs explicatifs de cette évolution. Les autres charges de fonctionnement augmentent fortement sur la période de +21% en raison notamment de l'accroissement de l'activité contractuelle mais aussi du coût des fluides.

La capacité d'autofinancement (CAF) hors GEPA décroît sur la période car le résultat net de l'établissement se réduit de 1,7M€ (-31%). Pour mémoire, la CAF est calculée à partir de l'excédent de fonctionnement (résultat) augmenté du montant des amortissements nets. Le résultat net comptable global hors GEPA est négatif en 2023 principalement en raison de l'augmentation du point d'indice et des mesures bas salaires non compensée totalement et de l'absence de compensation du GVT.

Tableau 1 : évolution des principaux indicateurs financiers entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale	185 634 565	188 597 099	194 420 635	201 403 276	209 469 087
Charges réelles	32 981 964	25 019 193	26 386 923	36 180 566	39 922 124
CAF hors GEPA	5 668 307	10 465 533	9 362 143	6 055 317	3 903 219
FDR hors GEPA	27 003 699	27 289 771	32 807 697	36 656 448	37 010 003
FDR GEPA	26 671 293	27 920 642	36 558 812	34 500 787	28 281 010
Investissement UP hors GEPA	6 503 408	9 549 854	8 418 157	7 301 356	10 346 868
Investissement GEPA	11 546 356	9 625 036	13 839 775	25 149 327	26 076 366
Situation de trésorerie	62 160 990	69 951 316	81 864 767	83 791 502	87 615 401
Résultat hors GEPA	1 320 808	4 553 212	4 636 334	1 677 453	- 856 813
Résultat global	11 545 403	12 355 909	16 906 762	10 359 163	9 944 477

Effectifs et subvention pour charge de service public

L'évolution des inscrits à l'université de Poitiers et de la subvention pour charge de service public sont reportées dans le Tableau 2. Le nombre des inscrits à l'université de Poitiers était en progression constante jusqu'en 2022 puis décroît depuis la rentrée universitaire 2022-2023. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024 sont également en baisse. En conséquence, les recettes liées aux droits d'inscription devraient baisser. Ce qui devrait se traduire aussi par une réduction du nombre d'heures d'enseignement car le nombre de groupe de TD devrait naturellement diminuer. A noter, que le nombre d'étudiants boursiers est en moyenne de 34% environ de 2019 à 2023.

L'évolution de la SCSP des crédits de fonctionnement hors masse salariale est particulièrement stable sur la période 2019-2023. L'évolution de la SCSP dédiée à la masse salariale s'accroît fortement (+5,5%).

Tableau 2 : évolutions des inscrits à l'université de Poitiers (hors IFSI) et de la SCSP entre 2018 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'étudiants	28 682	29 516	29 781	28 090	27 707
Dont diplômes nationaux	27 506	28 423	28 617	26 828	26 401
Dont FAD-CPGE-autres	2 407	2 574	2 673	2 562	2 414
Nombre de boursiers	9859		9 781	9 338	9 271
SCSP fonctionnement	28 615 293	28 616 909	28 973 823	29 230 350	29 202 719
dont dévolution	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Prélèvement Elsevier	- 304 896	- 181 489	- 249 319	- 256 450	- 264 443
SCSP masse salariale	164 500 844	165 506 145	166 375 066	170 687 696	172 102 787

Evolution de la masse salariale et évolution de l'enveloppe HC

Le Tableau 3 reporte l'évolution de la masse salariale en distinguant celle hors conventions. Les consommations d'heures complémentaires et vacations sont également reportées.

Tableau 3 : évolution de la masse salariale (avec et hors conventions, heures complémentaires et vacations) entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale (MS)	187 820 188	190 387 397	195 464 408	205 062 358	212 384 706
Masse salariale hors conventions	183 531 887	186 149 077	190 331 061	198 327 158	205 448 272
Prévision MS hors conventions	184 365 261	186 316 632	192 918 391	199 905 708	205 509 744
Exécution hors conventions	99.55%	99.91%	98.66%	99.21%	99.97 %
dont HC et vacations	5 916 001	5 562 331	6 130 248	6 564 746	6 511 336

En 2023, la masse salariale prévisionnelle réalisée était de plus de 212.38 M€ avec un taux d'exécution hors convention de plus de 99.9 %. Les marges sur ce poste sont particulièrement faibles. La consommation des vacations et heures complémentaires continue d'être très élevée + 0,6M€ (+10%) sur la période et a même augmenté alors que le taux d'encadrement au niveau de l'établissement est toujours très au-dessus de la moyenne nationale.

Subventions et ressources propres

L'établissement est dépendant des subventions (dont celle de SCSP) alors que ses ressources propres ne représentent toujours qu'une part minime de ses recettes (voir le Tableau 4). Il faut toutefois noter que cette dénomination ne comprend pas les autres ressources tirées de l'activité comme celles des autres financements publics. Ces

derniers ont été multipliés par 2,5 au cours de la période en raison notamment de la mise en œuvre du CPER et de la forte croissance des recettes tirées de l'apprentissage.

Tableau 4 : montants des subventions et ressources propres en budgétaire entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions	224 557 252	222 759 296	238 182 414	256 636 680	278 012 823
Ressources propres	15 935 316	13 364 745	15 438 174	14 983 224	14 044 778
Autres financements publics	18 882 604	14 981 899	24 189 629	38 847 988	45 065 969
Part des ressources propres+ autres financements publics	15.50 %	12.72 %	16.63 %	20.97 %	21.26%

Amortissements nets

Depuis 2015, les amortissements nets permettent de déterminer la base de l'enveloppe des crédits d'investissements pour une année budgétaire donnée (hors conventions et hors GEPA). Cette méthode permet aussi bien pour le budget principal que pour le GEPA un pilotage du budget par la CAF. Du point de vue du budget de trésorerie (GBCP), les opérations comptables telles que les amortissements disparaissent. Elles restent néanmoins présentes dans la situation patrimoniale et dans l'examen des comptes annuels de l'établissement. L'évolution des amortissements sur les dernières années est reportée dans le Tableau 5 et témoigne de la politique d'investissement déployée par l'établissement. Bien entendu, on note la part prépondérante prise par le GEPA dans l'évolution des amortissements mais aussi et surtout leur stabilité pour le budget principal qui est gage de maîtrise budgétaire.

Tableau 5 : évolution des amortissements nets entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
UP hors SCD	4 598 764	4 939 249	4 368 672	4 593 198	4 779 458
GEPA	2 950 439	3 408 524	4 404 448	4 663 419	5 513 270
SIUMPPS	14 157	17 256			
Total UP	7 563 360	8 365 030	8 773 120	9 256 617	10 292 728

Hypothèses de constructions budgétaires et prospective budgétaire

Hypothèses de constructions budgétaires hors GEPA

La première des hypothèses de construction budgétaire repose sur le maintien des crédits de fonctionnement de la SCSP (Subvention pour Charge de Service publique telle que connue à ce jour).

La structure d'emploi de l'université de Poitiers est favorable par rapport aux autres universités françaises. Aussi, le principal poste de dépense reste et restera la masse salariale avec des effets de la campagne d'emplois, du GVT et de potentielles mesures salariales non compensées.

Positivement, des baisses de dépenses liées à l'énergie sont à prévoir. En effet, la mise en place de panneaux photovoltaïques (dépenses d'investissement supplémentaires et ressources supplémentaires liée à la vente d'électricité) devrait contribuer à réduire notre facture énergétique. On peut également s'attendre à une baisse du coût de l'électricité en raison du nouveau marché et du coût du gaz (entretien et combustible).

D'autres augmentations de recettes sont à envisager. Elles sont en majeure partie liées à la poursuite de notre activité contractuelle avec les projets Elans, Coda, EC2U, ASDESR, Dem'up, Excellence-UP squared et le déploiement du CPER recherche. Par ailleurs, dans une dynamique d'accroissement des ressources propres, de nouveaux dépôts de projets ont eu lieu en 2024 et pourraient contribuer à l'augmentations des recettes. Par exemple, l'université de Poitiers s'est associée à trois consortium concernant l'AMI SHS. Elle a également répondu à un AAP relatif aux équipements sportifs pour les étudiants. Il est également prévisible que les recettes d'apprentissage et de formation continue poursuivent leur croissance en 2025.

S'il faut s'attendre à une forte augmentation de la masse salariale notamment due à la non compensation du GVT en 2025, la principale source d'inquiétude réside dans l'incertitude de la poursuite de la LPR compte-tenu du contexte électoral. Par ailleurs, la baisse prévue de l'ordre de 5% des effectifs en formation initiale conduit à une prévision de diminution des recettes sur les droits d'inscription de près de 140 K€.

Un outil de prospective budgétaire pour la pluri-annualisation des dépenses d'investissement : le PPI Formation-Recherche

Depuis plusieurs années, un PPI recherche est présenté en CA lors du vote du budget initial. Un PPI formation-recherche, construit pour le volet formation sur des données macro (c'est-à-dire basé sur les amortissements des matériels pédagogiques et non sur les besoins réels) a été voté à l'occasion du vote du BI 2024. Pour le BI 2025, les composantes sont sollicitées pour faire déterminer leurs besoins d'investissement pédagogiques et contribuer à la construction du PPI formation de l'établissement.

Le PPI formation-recherche vise à atteindre deux objectifs principaux pour piloter les investissements. Il s'agit dans un premier temps de pluri-annualiser les dépenses d'investissement pour permettre dans un second temps la reprogrammation des crédits afin de gérer avec plus d'agilité les dotations correspondantes.

Hypothèses de construction budgétaires du GEPA issues du PPI Patrimoine

Le PPI-P (Plan Pluriannuel d'investissement Patrimoine) prévoit une dépense pour le GEPA de 27,7 M€ en 2025. Les dépenses de la fin du CPER 2015-2020 sont celles

www.univ-poitiers.fr

relatives au lancement du pôle Chimie (3 M€ sur 10 M€ programmés) et la poursuite de la rénovation du E20 et de la Construction Malraux (6 M€/13 M€). Le début du CPER [2021-2027] est marqué par la mise en œuvre du Projet Start-UP (0,9 M€ / 1M€). Hors CPER, il est envisagé des travaux de mise en accessibilité (1,5 M€) et sécurité (0,375 M€), la restructuration du site Guillaume VII le Troubadour (2,1 M€/2,8 M€), la restauration des façades arrière du site de l'Hôtel Dieu (2,8 M€), la production d'énergie renouvelable grâce à des panneaux photovoltaïques (1 M€ / 4 M€) et un nombre significatif d'opérations pour améliorer la performance énergétique ainsi que des gros entretiens de renouvellement.